

**GDRI Communication, médias et liens sociaux en Méditerranée :  
Nouveaux supports, nouvelles pratiques**

**Colloque international et interdisciplinaire**

Organisé par le LABSIC (Université Paris 13) en collaboration avec l'IRMC et avec l'appui  
du CNRS et du Ministère de l'enseignement supérieur tunisien

Appel à communication

**Numérique et données personnelles en région Méditerranée**  
*Usages sociaux, acteurs économiques et pouvoirs politiques*

MSH Paris Nord – 24 et 25 mars 2017

# **Numérique et données personnelles en région Méditerranée**

## *Usages sociaux, acteurs économiques et pouvoirs politiques*

### **Argumentaire**

Si l'actualité place les données personnelles et le respect de la vie privée au centre du débat public (droit au déréférencement, loi relative au renseignement, projet de loi sur le numérique, règlement européen, etc.), notons qu'il s'agit d'une question ancienne. En 1968 déjà, la conférence internationale des Droits de l'Homme s'alarmait d'une évolution accélérée, fondée sur les développements de l'électronique, qui menace le droit fondamental à la vie privée (Méssadié, 1974). En France, par exemple, les premières mesures en faveur d'une protection des données personnelles coïncident avec la constitution par l'Etat de fichiers pour gérer de vastes populations dans les années soixante-dix, avec la création de la loi « Informatique et Libertés » et la création de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés). L'objectif était de limiter le pouvoir que procure la détention de fichiers sur les individus sans supprimer les services administratifs ou commerciaux créés grâce au traitement des données (Rallet, Rochelandet, 2011).

Quelques années plus tard, la numérisation, la circulation tout azimut des données personnelles sur les réseaux et leur interopérabilité sont devenues l'une des préoccupations majeures à la fois pour les usagers du numérique ; pour les pouvoirs politiques ; pour les collectifs de défense des usagers et pour les acteurs économiques. Les enjeux pour les différents protagonistes ne sont pas forcément les mêmes. Beaucoup sont les acteurs économiques du numérique qui tracent, collectent et commercialisent ces données (Big data). Les services gratuits, en apparence, produisent des quantités colossales d'informations pour la publicité et les approches marketing B to C. En 2008, le Boston Consulting Group estimait la monétisation de la vie personnelle d'un Européen à plus de 600 euros. Facebook tirerait, selon la même étude, en moyenne 5 dollars par profil. A l'opposé, les usagers (et les collectifs qui les défendent) cherchent à protéger leurs données personnelles, pensées comme un élément essentiel de la vie privée, des surveillances interpersonnelles ; de celles des marchés et des Etats. Œuvrant pour une culture de la sécurité et de la globalisation des marchés, les Etats mobilisent, de leur côté, tous les moyens pour favoriser la traçabilité des personnes et des biens (Mattelart, 2007). Le bras de fer dernièrement entre Apple et le FBI en est une parfaite illustration.

Les usagers exigent le droit au respect de la vie privée ; le droit à l'oubli sur les réseaux et à celui de l'auto-détermination informationnelle, mais d'un autre côté jamais ils ne se sont autant exposés par leurs pratiques communicationnelles numériques. Pratiques qui se situent entre émancipation communicationnelle et contrôle social (Carré, Panico, 2013). L'injonction de visibilité, l'affichage de soi, la diversification des configurations d'échange, l'hyperconnectivité, la puissance d'agir favorisent la production d'une multitude de traces, de données laissées volontairement ou non par les usagers et qui en retour sont exploitées par d'autres à des fins les plus diverses.

En partant des pays du pourtour méditerranéen, l'objectif de ce colloque est certes de prendre en compte les données personnelles, le respect de la vie privée tout en les dépassant pour répondre à une question centrale : qu'advient toutes les données personnelles qui circulent sur l'Internet et les traces qui sont déposées ?

Sont attendues, des propositions émanant de chercheurs de différentes disciplines en sciences humaines et sociales. Elles doivent s'inscrire dans l'un des trois axes suivants :

## **1. Données personnelles et usagers du numérique**

La région méditerranéenne est marquée par une hétérogénéité démographique, économique, culturelle et culturelle (Rahmouni Benhida, Slaoui, 2013). Comment ces différences se traduisent dans les représentations des contours de ce qui relève de la vie privée chez les usagers du numérique et dans leurs pratiques ? Comment cette représentation et ces pratiques se traduisent dans ce qui peut être considéré comme intime ou pas ? Comment les notions de vie privées et de données personnelles sont pensées ou pas par les usagers du numérique de cette région du monde ? Peut-on parler de stratégie des usagers en termes de ce qui est donné à voir et ce qui est exclu tant dans les relations interpersonnelles que pour les acteurs économiques propriétaires des plateformes sur lesquelles on s'affiche ? Peut-on/doit-on convoquer les dimensions culturelles, identitaires et socioéconomique pour comprendre l'intérêt porté ou non à la question de la vie privée et des données personnelles ? Qu'en est-il des surveillances interpersonnelles qui s'exercent entre usagers participant à des communautés présentes sur des dispositifs de mise en visibilité tels que *Facebook*, *LinkedIn* ou des plateformes de sites de rencontres, etc. ? Comment la protection de la vie privée et des données personnelles sur les réseaux est prise en charge par les collectifs au sein des différents pays de la Méditerranée ? Dans quelle mesure le contexte politique du pays où l'on vit nous incite à protéger plus ou pas sa vie privée et ses données personnelles sur les réseaux numériques du web 2.0. ?

## **2. Données personnelles et acteurs économiques du numérique**

Les données personnelles sont au cœur des stratégies commerciales de beaucoup d'entreprises. Elles sont la matière première de nombreux secteurs d'activités et la raison d'être de nouveaux marchés et d'une « économie guidée par les données ». En partant d'analyse de cas, nous attendons pour ce deuxième axe, des propositions dont l'objet serait de tenter de savoir comment ces données sont collectées ? Quels sont les usages qui en sont faits, comment et pour quelles finalités ? Quelle articulation entre collecte des données personnelles et confiance de la part des usagers (utilisation de données bancaires sur des plateformes de commerce électronique, par exemple) ? Dans beaucoup de pays de la région, les frontières entre économie dite informelle et économie formelle ne sont pas toujours étanches, comment cela se traduit-il dans la collecte et les utilisations qui sont faites des données personnelles ? Existe-t-il un marché illicite des données personnelles dans la région méditerranéenne ? Des activités économiques comme les centres d'appel, les digital services, BPO, etc. nécessitent des transferts de données à caractère personnel entre donneurs d'ordre (rive nord de la Méditerranée) et sous-traitants (rive sud de la Méditerranée). Comment ces transferts sont régulés entre les différents protagonistes ?

### 3. Données personnelles et pouvoirs politiques dans la région

Outre les usages de technologies permettant de renforcer le contrôle des espaces publics comme les puces RFID, la biométrie, la vidéosurveillance ou la géolocalisation, la problématique de la société de surveillance est plus que jamais pertinente dans les pays de la région. Elle se matérialise par l'intrusion dans la vie privée des individus par les pouvoirs politiques notamment au regard des politiques sécuritaires menées dans la région ces dernières années (lutte antiterroriste, répression des mouvements sociaux, gestion des flux migratoires, etc.)(Granjon, 2011). Elle prend plusieurs formes : mises sous écoute, contrôles de messagerie électroniques, croisement fichiers, etc. Des dispositifs de surveillance, tel que le système *Eagle* de la société française *Amesys*, sont utilisés par la majorité des pouvoirs politique de la région. Comment convoquer la question de la vie privée et les données personnelles pour comprendre l'articulation entre démocratie et surveillance dans l'espace méditerranéen ? Comment penser les questions de la vie privée et des données personnelles au prisme des rapports de force entre les pays de la région méditerranée, d'une part et avec les autres régions du monde, d'autres part ?

#### Comité scientifique

- Abdelfettah Benchenna, Labsic, MSH Paris Nord, Université Paris 13, France
- Jean-Jacques Bogui, UQAM, Canada
- Dominique Carré, Labsic, MSH Paris Nord, Université Paris 13, France
- Gabriella Giudici, Istituto A. Pieralli, Perugia, Italie
- Ahmed Hidas, ISIC, Rabat, Maroc
- Juan Carlos Miguel, Université du Pays Basque, Espagne
- Sihem Najjar, Université Tunis El-Manar, Tunisie
- André Vitalis, Université de Bordeaux 3, France

#### Calendrier et Modalités de soumission

- Date limite de soumission des textes (de 30 000 à 35 000 caractères, avec bibliographie, signes et espaces compris) : **15 septembre 2016**

- **Les propositions de communication, qui seront évaluées en double aveugle, sont à envoyer par courriel à la fois à [dominique.carre@univ-paris13.fr](mailto:dominique.carre@univ-paris13.fr) et à [benchenna@univ-paris13.fr](mailto:benchenna@univ-paris13.fr)**

- Notification aux auteurs : **20 octobre 2016**

- Remise des textes définitifs : **20 décembre 2016**